



BASE COMPRISE

Garanties responsables	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) dans le parcours de soins	ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE (AMC*)	RENFORT	TOTAL	PRÉCISIONS			
SOINS COURANTS								
Honoraires médicaux								
Consultations et visites - Médecins généralistes & spécialistes								
- médecins signataires DPTM*	70% BR	180% BR	+150% BR	400% BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant,			
- médecins non signataires DPTM	70% BR	130% BR		200% BR	seul le ticket modérateur est pris en charge			
Honoraires paramédicaux								
Auxiliaires médicaux (dont les infirmières, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, et les pédicures-podologues)	60% BR	90% BR	+150% BR	300% BR				
Analyses et examens de laboratoire	60% BR	40% BR		100% BR				
Actes d'imagerie								
- médecins signataires DPTM	70% BR	105% BR	+150% BR	325 % BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant,			
- médecins non signataires DPTM	70% BR	85% BR		155% BR	seul le ticket modérateur est pris en charge			
Actes techniques médicaux et de chirurgie								
- médecins signataires DPTM	70% BR	230% BR	+150% BR	450% BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant			
- médecins non signataires DPTM	70% BR	130% BR		200% BR	seul le ticket modérateur est pris en charge			
Participation du patient		Frais réels		Frais réels	Pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €.			
Médicaments								
- Médicaments à SMR important	65 % BR	35 % BR		100% BR				
- Médicaments à SMR modéré	30 % BR	70% BR		100% BR				
- Médicaments à SMR faible	15 % BR	85 % BR		100% BR				
- Médicaments prescrits et non remboursés par L'AMO et médicaments non prescrits (automédication)		40.0		40 €	Par an, sur présentation de la facture nominative acquittée de la pharmacie. Le forfait automédication permet la prise en charge des			
- Vaccins prescrits non remboursés par l'AMO et médicaments du voyageur		40 €		4U t	médicaments allopathiques en accès libre à prescription médicale facultative.			
Portage de médicaments en cas d'immobilisation imprévue		oui		oui	Se référer à la notice d'information assistance.			
Vaccin anti grippe		10 €		10€	Par an.			
Matériel médical								
 Orthopédie, accessoires, appareillage, produits dont prothèses capillaires et mammaires et véhicules pour handicapé 	60% - 100% BR	240% - 200% BR	+150% BR	450% BR	Ce poste couvre des prestations issues de la Liste des Produits et Prestations (LPP).			
Ostéodensitométrie non remboursé par l'AMO		35 €		35 €	Forfait par an et par bénéficiaire sur présentation de la facture nominative acquittée.			
AIDES AUDITIVES								
Une aide auditive tous les 4 ans par oreille de date à date Equipement 100 % santé (1) Classe I - Soumis à des prix limites de vente					Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis.			
- Aides auditives					1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3			





RENFORT EXCELLENCE

BASE COMPRISE

Garanties responsables	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) dans le parcours de soins	ASSURANCE MALADIE Complementaire (AMC*)	RENFORT	TOTAL	PRÉCISIONS			
HOSPITALISATION								
Honoraires, actes, soins								
- médecins signataires DPTM	80% - 100% BR	220% - 200% BR	+150% BR	450% BR	Dans le cas où l'adhérent n'a pas souscrit avec un médecin traitant			
- médecins non signataires DPTM	80% - 100% BR	120 % - 100% BR		200% BR	seul le ticket modérateur est pris en charge			
Participation du patient		Frais réels		Frais réels	Pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €.			
Séjours					Sur présentation de la facture nominative acquittée. Les frais de télévision, de téléphone et d'internet ne sont pas pris en charge dans les garanties.			
- Frais de séjour en établissement conventionné		Frais réels		Frais réels				
- Forfait journalier hospitalier		Frais réels		Frais réels	Forfait journalier hospitalier illimité dans les établissements de santé.			
- Chambre particulière					Par jour.			
- Chirurgie, médecine, obstétrique illimitée		70 € +30 € 100 €		100 €				
- Soins de suite et de réadaptation		30 €		30 €	Limite de 90 jours par an portés à 180 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle.			
- Psychiatrie		40 €	+30€	70 €	Limite de 90 jours par an.			
- Maisons d'enfant à caractère sanitaire		40 €	+30 €	70 €	Limite de 90 jours par an.			
- Ambulatoire		20€		20 €	Le forfait prend en charge les suppléments facturés à l'occasion d'un séjour ne comportant pas une nuit.			
Frais d'accompagnement		40€		40€	Ces frais peuvent être engagés par toute personne accompagnant l bénéficiaire hospitalisé âgé de moins de 16 ans ou de plus de 75 ans. Montant par jour de médecine et chirurgie, limité à 30 jours par an. Sur présentation de la facture nominative acquittée ou des justificatifs des frais engagés.			
Transport	65% BR	85% BR		150% BR				
Fécondation in vitro remboursable à partir de la 5ème tentative		90€		90 €	Forfait par an et pas bénéficiaire sur présentation de la facture nominative acquittée.			
Assistance en cas d'hospitalisation ou chirurgie ambulatoire : aide à domicile, garde ou transfert des enfants ou des ascendants dépendants, garde des animaux		oui		oui	Se référer à la notice d'information assistance.			
Assistance en cas de maternité : aide à domicile, garde des autres enfants, conseils médicaux		oui		oui	Se référer à la notice d'information assistance.			
Prime de naissance ou d'adoption	ne de naissance ou d'adoption 30			300 €	Une seule prime par enfant inscrit au contrat dans les 3 mois suivants la naissance ou l'adoption.			
DENTAIRE								
Soins, actes et consultations	70% BR	80% BR		150% BR				
Orthodontie	70% - 100% BR	280% - 250% BR	+150% BR	500% BR				
Soins et prothèses 100 % santé (1) Panier de remboursement défini selon la localisation dentaire et la	1	Facin vásla maina 70 0/ DD		Fasia atala	Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis.			
Prothèses	70% BR	Frais réels moins 70 % BR		Frais réels				
Prothèses hors 100 % santé - Panier à honoraires maitrisés **								
Prothèses dentaires	700/ DD	2200/ PD	+150% BR	5500/. DD				
	70% BR	330% BR		550% BR 350% BR				
Inlay core	70% BR 70% BR	130% BR 80% BR	+150% BR	350% BR 150% BR				
- Panier à honoraires libres	7 U /0 DK	00 /0 DK		130 /0 DR				
Prothèses dentaires	70% BR	330% BR	+150% BR	550% BR				
Inlay core	70% BR	130% BR	+150% BR +150% BR	350% BR				
·	1		71JU // UCI T					
nlay-onlay 70% BR 80% BR 150% BR Actes non remboursés AMO					Forfaits par an. Sur présentation de la facture nominative acquittée Ces actes doivent être inscrits à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) pour être pris en charge.			
- Prothèses dentaires non remboursées par l'AMO		325 €	+120€	445 €	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
- Parodontologie non remboursée par l'AMO		320 €	+150 €	470 €				
- Implantologie dentaire non remboursée par l'AMO		400 €	+150€	550 €				
•	1			400.0	1			
- Autres actes dentaires non remboursés par l'AMO		120 €		120 €				





RENFORT EXCELLENCE

BASE COMPRISE

Garanties responsables	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) dans le parcours de soins	ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE (AMC*)	RENFORT	TOTAL	PRÉCISIONS		
OPTIQUE							
1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date pour les adulté l'article L 165-1 du Code de la Sécurité sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants							
Equipement 100 % santé (1) (verres et/ou mon Classe A	Le professionnel de santé a l'obligation de vous proposer au moins un équipement "100% santé" et d'établir un devis.						
- Monture	60% BR	Frais réels moins 60 % BR		Frais réels			
- Verres tous types de corrections	60% BR	Frais réels moins 60 % BR		Frais réels			
- Prestations d'appairage	60% BR	Frais réels moins 60 % BR		Frais réels	Prestation appliquée lorsqu'un équipement comporte des verres de corrections différentes.		
Equipement hors 100 % santé (1) (verres et/ou Classe B - Tarifs libres							
ENFANTS 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date po	ur les enfants de moins	de 16 ans.					
- Monture	60% BR	80 € moins 60 % BR	+20 €	100€			
- Verre simple	60% BR	65 € moins 60 % BR	+35 €	100 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.		
- Verre complexe	60% BR	130 € moins 60 % BR	+40 €	170 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.		
- Verre très complexe	60% BR	180 € moins 60 % BR	+40 €	220 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.		
ADULTES 1 monture et 2 verres tous les deux ans date à date prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité sociale).	oour les adultes de 16 ar	ns et plus (période ramenée à	un an en cas de re	nouvellement anticipé			
- Monture	60% BR	100 € moins 60 % BR		100 €			
- Verre simple	60% BR	80 € moins 60 % BR	+35 €	115 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.		
- Verre complexe	60% BR	150 € moins 60 % BR	+40 €	190€	Forfait par verre et par bénéficiaire.		
- Verre très complexe	60% BR	210 € moins 60 % BR	+60€	270 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.		
Autres prestations sur verres et monture : filtres, prismes et adaptation de la prescription y compris les verres neutres	60% BR	40% BR		100% BR			
Lentilles correctrices							
- Lentilles remboursées par l'AMO	60% BR	40 % BR + 200 €	+75 €	100% BR + 275 €	Par an.		
- Lentilles non remboursées par l'AMO		200 €	+75 €	275 €	Par an. Sur présentation de la facture nominative acquittée.		
Traitements correctifs de la vision non rembou							
- Chirurgie réfractive		300 €		300 €	Par an, par œil, sur présentation de la facture nominative acquittée.		
- Implants unifocaux et multifocaux		100€		100 €	Par an, par œil, sur présentation de la facture nominative acquittée.		
BIEN ÊTRE							
Cures thermales							
- Honoraires, traitement thermal, transport et hébergement	65% - 70% BR	35-30 % BR		100% BR	Forfait par an et par bénéficiaire sur présentation de la facture		
- Forfait hébergement		200€		200 €	nominative acquittée.		
Médecines complémentaires : ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, homéopathe, diététicien, pédicure, podologue, hypnothérapeute, ergothérapeute, psychologue, étiopathe, psychomotricien		90 €		90€	Forfait par an et par bénéficiaire. Sur présentation de la facture nominative acquittée précisant le numéro d'agrément de l'Agence Régionale de Santé ou le diplôme dans la spécialité.		





RENFORT Excellence

BASE COMPRISE

Garanties responsables ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO*) dans le parcours de soins		ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE (AMC*)		TOTAL	PRÉCISIONS				
PREVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL									
Actes de prévention		oui	oui oui Liste des ac		Liste des actes disponibles auprès de la Mutuelle.				
Gestion de crise sur site : Intervention d'un psychologue en cas d'événement traumatisant		oui	oui	oui	Se référer à la notice d'information assistance.				
Actions "sur-mesure" de sensibilisation en entreprise : répondant aux problématiques de santé liées à votre activité et aux besoins des salariés (gestes et postures, gestion du stress, sommeil, nutrition)		oui	oui	oui					
Accès aux ateliers de prévention santé: initiations aux gestes qui sauvent, savoir secourir un enfant, marche nordique, qi gong, nutrition		oui	oui	oui	Ateliers proposés en agence.				
SERVICES PLUS									
Accès au Fonds d'action sociale		oui	oui	oui	Se référer au règlement interne de la commission action sociale.				
MEDECINDIRECT Consultation médicale à distance avec un médecin généraliste ou spécialiste inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) 24H/24 - 7J/7		oui	oui	oui	MEDECINDIRECT: - depuis votre espace adhérent sur eovi-mcd.fr - depuis le site Internet www.medecindirect.fr - depuis l'application mobile MédecinDirect Service 100% confidentiel et sécurisé.				
Assistance vie quotidienne: - Nounou hospitalisée: organisation de la garde des enfants - Hospitalisation de l'enfant: garde ou transfert des autres enfants, venue d'un proche pour garder les enfants - Aidants familiaux: soutien psychologique et accompagnement social - Aide à l'organisation des obsèques		oui	oui	oui	Se référer à la notice d'information assistance.				

^{*} AMO : Assurance Maladie Obligatoire (part Régime Obligatoire) / AMC : Assurance Maladie Complémentaire (part Mutuelle) / BR : Base de Remboursement, tarif servant de référence à l'Assurance Maladie Obligatoire pour déterminer le montant du remboursement. Les taux de remboursement sont exprimés sur la base des taux applicables au régime général. / DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maitrisée./ Service Médical Rendu (SMR) : la notion de SMR est évaluée par la Haute Autorité de Santé.

Sauf mention contraire, la Mutuelle intervient sur les actes, produits, séjours remboursés par l'AMO et pour les forfaits ou plafonds, il faut entendre une prise en charge par année civile et par bénéficiaire. Les dépassements d'honoraires liés au non-respect du parcours de soins ne sont pas pris en charge. La mutuelle se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires pour verser la prestation.

Soins à l'étranger : Les prestations exprimées en forfait, prenant en charge des actes non remboursés par l'Assurance Maladie Obligatoire, n'ouvrent droit à aucun remboursement de la Mutuelle si les actes ont été engagés à l'étranger.

(1) Tels que définis réglementairement

Les pourcentages s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins. En fonction du type d'acte, les prestations sont définies par rapport à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM); à la Liste des Produits et Prestations (LPP) ou à la Tarification à l'Activité (TAA). - Le taux du régime général de la Sécurité sociale peut varier en fonction de la situation personnelle (en cas d'A.L.D. par exemple) ou du régime obligatoire d'affiliation (régimes spéciaux), sans que cette variation au titre ALD ou régimes spéciaux ne puisse être répercutée sur le montant total de remboursement.

^{**} actes soumis à des honoraires limites de facturation



RENFORT Excellence

BASE COMPRISE

EXEMP ES DE REMBOURSEMENTS

		REMBOURSEMENTS					
EXEMPLE	A	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	A A A A A AMC*	А	А	PRÉCISIONS ÉVENTUELLES	COMMENTAIRES
SOINS COURANTS			AMC				
						1	
А							
А							
AIDES AUDITIVES							
Équipement 100 % santé - classe I			ı				I
А							
Équipement hors 100 % santé - classe II	Τ		Π				
HOSPITALISATION							
А А						1	
А А							,
						А	
DENTAIDE		•	•		•		
DENTAIRE							
Prothèse 100 % santé							
Prothèse hors 100 % santé - Pa	aires maitrisés		I			1	
Prothèse hors 100 % santé - Pa	oraires libres						
OPTIQUE							
Équipement 100 % santé - Clas							
Équipement hors 100 % santé Classe B							
		<u> </u>					
AMO A A	РТАМ	AMC A	гам-со		BR		DPTM